Une majorité impuissante face à la crise

Les partis de la majorité nous proposent aujourd'hui leurs « projets », « propositions » ou « solutions » ; chacun édite non pas sa petite brochure, mais son livre plus ou moins luxueusement présenté. Quelle chance ont les électeurs français, qui vont devoir se décider en mars, de disposer d'un tel flot de littérature !... « Propositions pour la France » du « Rassemblement pour la République » (R.P.R.), « Projet républicain » du « Parti Républicain » (P.R.), « L'autre solution » du « Centre des démocrates sociaux » (C.D.S.)...

Avant d'examiner les propositions économiques et sociales contenues dans ces ouvrages, ainsi d'ailleurs que celles du « Programme de Blois » présentées par R. Barre et qui sont sensées représenter la pensée de la majorité, nous voudrions jeter un coup d'œil d'ensemble sur ces divers projets pour en examiner « l'économie générale ».

I - Des tonalités diverses

• **Au R.P.R.,** on entend parler le langage de la **vigueur,** du courage, face à des décisions d'une extrême gravité, et l'on met longuement l'accent sur les **menaces** qui pèsent sur la France. « Une France relevée » grâce au gaullisme dans laquelle les citoyens vivaient « mieux » et bénéficiaient d'un « modèle de protection sociale » s'est trouvée « soudain » face à la crise provoquée par les « ravages du désordre monétaire » et confrontée au problème du « pétrole à prix d'or ». A croire que c'est uniquement la faute aux Arabes et aux Américains et que les dirigeants politiques et économiques de la France (dont M. Chirac) n'y sont pour rien !

Affrontés à cette situation, les Français pris de vertige risquent de se jeter dans les bras des partis de gauche et les « propositions pour la France » nous brossent alors un portrait noirci à souhait de l'avenir qui nous attend dans cette hypothèse : la liberté supprimée par la planification ; « le pouvoir aux syndicats révolutionnaires » ; « les esprits en tutelle », avec, comme conséquence, à terme plus ou moins rapproché, la faillite économique : « hausse de l'impôt » ; « baisse du pouvoir d'achat » ; « fermeture aux marchés extérieurs » ; « ruine du franc »... Autrement dit l'aventure, le « chaos » au sein d'une société où règnerait une contrainte de plus en plus pesante.

Face à cela, le R.P.R. propose des orientations qui devraient rallier tous les Français « de bon sens » et, curieusement, l'on retrouve à 22 ans de distance des tonalités rappelant le Poujadisme politique des années 1955-56. Il s'agit d'abord de rétablir « l'autorité » : « Les défaillances de l'autorité ne sont point imputables à la démocratie, mais à sa dénaturation. L'opinion publique, dans son ensemble, les réprouve d'ailleurs très vivement... Elles ne correspondent en rien au sentiment populaire, mais aux sensibilités propres d'une classe aristocratique qui cultive par faiblesse d'esprit ou par snobisme des idéologies opposées à la discipline sociale. » Si cette « maladie » est tout particulièrement nette à gauche, elle n'épargne pas, nous dit-on, la majorité où l'on préfère parfois les « attitudes à la mode dans les salons » (suivez mon regard), à la « fermeté du bon sens populaire ». Au R.P.R., on dénonce tout particulièrement la « mansuétude » à l'égard de la violence et du crime, l' « amollissement de la répression » qui devient « complicité ».

Thème de la « trahison des élites », mais aussi **dénonciation des « technocrates »** qui furent jadis les têtes de turc de P. Poujade. La chose est particulièrement plaisante lorsqu'on voit le technocrate Jérôme Monod préfacer le document R.P.R. C'est parce que le pouvoir est passé « dans une très large mesure à une technocratie que le gouvernement contrôlait mal... (Quel gouvernement ? Celui de J. Chirac ?)..., qu'on se trouve en face de tant de « situations aberrantes » : fiscalité, « étouffement des classes moyennes et des cadres », « paralysie de l'initiative privée sous les chinoiseries de la règlementation », « dégradation de l'enseignement public... adonné davantage à « la contestation des disciplines sociales » qu'à sa tâche de formation des futurs travailleurs.

Il convient de remédier à tout cela ; et le R.P.R. s'y emploiera en combattant vigoureusement « la technocratie, la mollesse et le gauchisme (qui), en se tenant la main, s'opposent à la vitalité générale de la Nation ».

• **Le P.R.,** parti du Président de la République, est beaucoup **plus serein, plus optimiste** dans ses analyses. La France nous dit-on possède un certain nombre d'atouts, « les Français ont plus que d'autres, des raisons d'espérer »... « La France investit comme un père de famille qui veut laisser à ses enfants un patrimoine adapté à leurs besoins. » (On reste pour le moins surpris d'une telle affirmation à l'heure où l'on constate que les investissements privés productifs sont en stagnation ou en baisse depuis 3 ans, que les fermetures accrues d'entreprises constituent autant de désinvestissements et que les « investissements » nouveaux se portent plus sur les commerces et services, secteurs immédiatement rentables, que vers l'industrie. Si la politique actuelle se poursuit, le patrimoine sera « adapté aux besoins des enfants » dans la mesure où ceux-ci réduiront leurs besoins !)

Quoi qu'il en soit, l'optimisme est de rigueur car « Pardessus tout, les Français sont un peuple à la fois nombreux, plein d'expérience et de jeunesse, à qui ni le travail, ni le plaisir ne font peur ». Sans doute, certains jeunes Français manifestent-ils leur désenchantement, un peu comme ces romantiques du XIX[e] siècle « écœurés de tout avant d'avoir rien essayé » ; et paradoxalement « les libertés dont jouissent les Français et qu'aucun peuple ne possède aussi largement et avec autant d'intensité, loin d'alléger ce malaise semblent l'aggraver ». Face à cela et dans le but d'exorciser ce malaise, le projet du Parti Républicain qui « ne doit rien aux technocrates » (encore eux !), a « l'ambition de recueillir les rêves et l'appétit de vivre de toute une société ».

Un chapitre s'intitule « Vivre heureux » et l'on y examine successivement « le bonheur du corps », « le bonheur de l'enfance », « le bonheur de la ville et des champs », « le bonheur du temps qui passe ». A propos de « la ville et des champs », il nous est dit que « les villes modernes sont belles, même dans leur démesure et leur misère ; elles donnent le sentiment de la liberté ».

« Mais les Français gardent la nostalgie des champs bornés par les ancêtres et des horizons villageois ». En conséquence, ce que le P.R. nous propose, c'est « une autre France, ni rurale, ni industrielle mais rendue paradoxalement naturelle par la volonté de l'homme » (Qui dit mieux !).

Dans ce programme, il est aussi question de « liberer l'expression » et l'on n'hésite pas à ce propos à se

référer à « mai 68 », « où les murs, cette année-là, n'étaient pas seuls à prendre la parole. » « La démocratie, c'est le droit pour chacun de s'exprimer individuellement et collectivement » (Qu'il soit riche ou pauvre ? De la majorité ou de l'opposition ? Avec quels moyens ? La réponse n'est pas donnée).

Mais le bonheur ne peut être trouvé que dans le risque, il convient selon le « Projet républicain » de **développer le goût du risque** », car comme le dit Saint-Exupéry : « L'homme se découvre dans l'obstacle » !

• **A travers les projets du C.D.S.**, on note une certaine **nostalgie** d'une époque révolue où les valeurs de « l'humanisme » pouvaient être plus facilement vécues. Prenant position en faveur d'un choix de société, les démocrates sociaux n'hésitent pas à se prononcer pour une « société nouvelle » en référence à la société rurale. « A une époque où se pose un choix de société, devant l'aventure que nous offre le collectivisme et face à la technocratie pour laquelle la loi du plus grand est toujours la meilleure, nous faisons avec détermination notre propre choix : les entreprises agricoles, artisanales et commerciales seront de caractère familial et à responsabilité personnelle » et ils ajoutent : « Fondamentalement, la Société rurale est l'aspiration de la démocratie, le Témoignage de la « Société Nouvelle » à laquelle nous aspirons tous ».

Toute proposition, nous dit-on, doit « **partir de l'homme** » et l'on évoque la « liberté », la « solidarité », le « progrès », la « responsabilité », la « fidélité », la « démocratie ». Cet « homme », qu'on place sur un piédestal, on nous le montre en train d'animer des « communautés vivantes », qu'il s'agisse de « l'épanouissement de la vie familiale », du « développement de la vie associative », de l'action pour la protection de l'environnement. « Rejetant à la fois le règne de l'Argent et l'écrasement par l'Etat, le C.D.S. propose un développement qui soit au service de l'environnement, c'est-à-dire qui contribue au progrès de l'homme et à l'épanouissement de sa personnalité » !... Vaste et beau programme ; mais l'on ne voit guère que le règne de l'Argent ait régressé depuis ce jour de 1973 où M. Lecanuet, entrant à Matignon par une porte dérobée, est venu apporter à M. Messmer les voix des centristes d'opposition, permettant à celui-ci de consolider la majorité de droite dont l'homogénéité n'a, depuis, nullement été remise en cause par les démocrates sociaux, mais seulement par les foucades de J. Chirac.

II - Problèmes économiques et sociaux et propositions de solutions

Nous n'allons pas ici examiner l'ensemble des propositions, mais partir des problèmes cruciaux qui se posent en matière économique et sociale et examiner dans quelle mesure les « actions » proposées sont susceptibles d'y apporter des solutions. Nous nous appuierons essentiellement sur le discours de Raymond Barre à Blois en faisant quelques allusions aux divers programmes des partis de droite ; mais nous analyserons aussi l'action menée par la majorité au cours de ces dernières années ce qui permettra de juger de la crédibilité qu'on peut accorder à certaines propositions nouvelles.

Comment relancer la production ?

En France, la production industrielle n'a retrouvé qu'en septembre 1976 le niveau le plus haut atteint en 1974 et, depuis lors, c'est la stagnation et même, depuis le deuxième semestre 1977, **la régression**, et ce n'est pas le battage fait autour du dernier indice, qui est exceptionnellement, un peu plus favorable, qui change quelque chose à la réalité. Des pans entiers de l'industrie française s'écroulent : il n'est pas besoin de longues dissertations : Sidérurgie, Rhône-Poulenc-Textiles... La situation ne s'améliore pas, mais se détériore.

La majorité actuelle a fait alterner plans de refroidissement et plans de relance et notre « meilleur économiste », au gouvernement depuis septembre 1976, a proposé au malade une médication du plus pur **classicisme libéral.** Il s'agit, en freinant la hausse des salaires, de réduire les coûts des entreprises de façon à leur permettre de reconstituer leurs profits et de relancer l'investissement. Il n'y a à cela qu'un défaut c'est que, devant le marasme actuel, les industriels n'ont pas envie d'investir et le plan Barre n'a nullement relancé l'investissement privé productif.

Sur ce point, le programme de Blois reste fidèle à la logique « barriste » : on envisage de favoriser encore un peu plus les profits des entreprises en allégeant la fiscalité, sans se demander **où iront ces profits :** s'ils serviront à créer des emplois, s'ils se substitueront aux emplois existants (investissement de rationalisation), ou s'ils s'orienteront vers des activités spéculatives plus rentables à court terme. Le **retour à la liberté des prix** annoncé par M. Barre va aussi dans le sens de cette restauration des profits car compter sur le développement d'une vraie concurrence pour stabiliser les prix (même lorsqu'on vient d'installer la « commission de la concurrence »), c'est oublier que dans l'économie actuelle, pour la plupart des secteurs, la concurrence est l'exception et les ententes la règle.

Si l'on voulait, en outre, faire une véritable « politique de l'offre » par accroissement des investissements, il conviendrait de sélectionner les secteurs, les « filières » dont parle J. Attali dans son dernier livre (1) permettant à la France d'être présente dans l'économie mondiale ; des priorités devraient être définies par la puissance publique, une véritable politique industrielle mise en place, au lieu d'être laissée au **bon vouloir des firmes dominantes** et les aides directes ou indirectes de l'Etat devraient leur être réservées de façon exclusive. Or, il n'en est nullement ainsi depuis que le Plan en France est devenu un simple moyen d'accompagnement du développement des firmes privées et une simple étude de marché. Le R.P.R. a beau dire que « le plan est l'instrument de la volonté politique appliquée à l'économie nationale », cela ne change rien au fait que le VII[e] Plan voté sous le gouvernement Chirac n'est nullement l'expression d'une telle volonté et n'a de « plan » que le nom. D'ailleurs aujourd'hui qui fait encore référence au VII[e] Plan, sinon M. Barre lui-même ?

Quelle politique de pouvoir d'achat ?

Pour M. Barre, la politique actuelle doit être maintenue en y apportant de très légers correctifs. C'est-à-dire que les salaires ne doivent pas croître à un rythme supérieur à la hausse des prix prévue par le gouvernement, quitte à faire des rectifications en fin d'année. C'est le **blocage du pouvoir d'achat.** Il serait, selon M. Barre, dangereux de relancer la machine économique en accroissant la consommation et l'on retrouve la même idée dans le « Projet républicain » qui face à la proposition « il faut relancer globalement la consommation pour créer des emplois nouveaux » répond en soulignant : « ARCHI-FAUX ».

Tout au plus, propose-t-on quelques mesures timides : une augmentation du S.M.I.C. un peu plus rapide que celle des autres salaires, sans qu'on fixe d'ailleurs un chiffre. On nous permettra d'être sceptique sur cette proposition quand on sait qu'entre 1974 et 1977, c'est-à-dire sous le règne de l'actuelle majorité, le S.M.I.C. a pris un retard de 5 % par rapport à la moyenne des salaires. Depuis la nouvelle législation sur le S.M.I.C. de 1970, le gouvernement a la possibilité de faire croître le S.M.I.C. plus rapidement que cette moyenne, mais M. Giscard d'Estaing n'a utilisé qu'une seule fois cette possibilité, en décembre dernier, sans pour autant combler le retard pris au cours des années précédentes.

(1) « La nouvelle économie », Flammarion, 1978, 250 p. (un livre à recommander à ceux en quête d'approches et de solutions nouvelles).

M. Barre envisage une augmentation de 1,5 % l'an du pouvoir d'achat des allocations familiales ; c'est évidemment 1,5 % en plus de l'indice des prix I.N.S.E.E. Comme celui-ci est fortement contesté par toutes les organisations et que même l'indice mesuré par l'U.N.A.F. est supérieur de 1 à 2 % à l'indice I.N.S.E.E., cette proposition revient en fait à **maintenir le pouvoir d'achat des familles.**

Un revenu minimum familial est envisagé en faveur des familles d'au-moins trois enfants. Tout système de ce genre prend en compte l'ensemble des ressources de la famille et les compare au revenu minimum ; en cas de différence négative, une indemnité différentielle est donnée à la famille pour atteindre le minimum fixé. Cette disposition qui a une visée nettement nataliste (la réduction de la natalité est due essentiellement à la diminution du nombre des familles de trois enfants et plus) peut être une mesure bénéfique pour un certain nombre de familles de trois enfants, car elle permet de compenser l'insuffisance des gains de l'activité professionnelle, mais elle a un net caractère d'assistance.

En ce qui concerne les personnes âgées, le programme de Blois propose de porter de 30 F aujourd'hui à 40 F en 1979 (on ne précise pas à quel mois) les allocations minimum. De ce point de vue, on peut noter qu'un certain effort a été fait par l'actuelle majorité ; tandis que le coût de la vie augmentait de 40 % entre 1974 et 1977, les allocations passaient de 14 F à 30 F, c'est-à-dire étaient un peu plus que doublées. Mais comment vivre aujourd'hui avec 30 F par jour ? Et quelle sera la signification des 40 F en 1979 ? De combien auront augmentés les prix entre aujourd'hui et 1979 ?

Comment le C.D.S. qui approuve le programme de Blois peut-il concilier cela avec ce qu'il dit dans ses propositions sur « la solidarité (qui) implique le partage ? D'abord le partage de l'argent : il est des groupes marginaux, encore que nombreux — vieillards, handicapés, malades... — dont les moyens d'existence restent insuffisants, voire misérables, et auxquels la collectivité doit consacrer une part croissante de son revenu ». Quand passera-t-on de la parole aux actes ? Avare vis-à-vis des vieillards, le programme de Blois est muet sur les handicapés !... Quant aux immigrés, on connait sur ce point la politique Stoleru !

L'inflation

Depuis que l'actuelle majorité est au pouvoir, la hausse des prix n'est guère descendue en dessous de 10 % (1974 : 15,2 ; 1975 : 9,6 ; 1976 : 9,9 ; 1977 : un peu plus de 9 %. Indices officiels !). L'actuel plan Barre qui était centré sur ce problème, considéré comme primordial, **a échoué** et l'on promet pour les années à venir le maintien du dispositif dont l'essentiel est, nous l'avons vu, l'action sur les salaires. N'ayant pas réussi à restreindre la montée des prix par le blocage et la taxation — voir notamment le recul du gouvernement devant les réactions des petits commerçants, clientèle électorale qu'il n'entend pas mécontenter — M. Barre annonce que la liberté en matière de prix va tendre à devenir la règle. A partir du deuxième trimestre 1978, le gouvernement commencerait à rendre la liberté en ce domaine à certains secteurs industriels en commençant par ceux soumis à la concurrence internationale. C'est l'affirmation d'**un choix libéral** dont l'efficacité reste à démontrer.

Mais il est d'autres sources d'inflation dont le gouvernement ne dit mot. Le programme de Blois ne fait aucune allusion à la **spéculation**, source importante d'inflation. Prenons le cas de la spéculation foncière par exemple : depuis 20 ans, en région parisienne, les calculs montrent que le prix de la construction a crû deux fois plus vite (9 % l'an) que celui de l'indice des prix de la P.I.B. (4,5 %). Toujours en région parisienne (et l'on pourrait sans doute extrapoler à certaines grandes villes), le prix des terrains a augmenté, depuis 15 ans, à un rythme deux fois plus élevé que le prix de la construction, si bien que la charge foncière représente aujourd'hui près de 50 % de la valeur vénale des appartements (2). **Spéculation et inflation s'alimentent l'une l'autre ;** tandis que la spéculation est un facteur objectif d'inflation, l'inflation, à son tour, constitue une excellente incitation à spéculer, comme le montre la formidable vague spéculative des années 1974-76.

La spéculation foncière, outre ses conséquences économiques, a des conséquences sociales ; alors que se multiplient dans la capitale les logements de « standing », les travailleurs pour trouver à se loger doivent aller de plus en plus loin. Depuis 15 ans, la durée quotidienne du trajet domicile-travail augmente de dix minutes chaque année et atteint maintenant une heure trente.

La majorité, au cours de la législature, a été dans l'incapacité de s'attaquer efficacement à ces problèmes de spéculation. La loi foncière, restée fidèle au droit absolu de propriété privée, ne permet nullement de lutter contre les abus et un député de droite pouvait déclarer à la tribune de l'Assemblée « incertain, transitoire, compliqué, long, secret, procédurier, bafoué et quelquefois source d'iniquités, voici trop souvent les aspects que prend aux yeux de nos concitoyens l'urbanisme en France » (3).

Quant à la loi sur les plus-values, timide dès le départ, elle s'est vue peu à peu vidée de son contenu au cours des discussions et, finalement, quelque temps après le vote, le gouvernement a renoncé à l'appliquer en ce qui concerne les plus-values mobilières.

Certes, M. Barre annonce la mise à l'étude d'un projet d'impôt sur les grosses fortunes, mais n'est-ce pas la majorité actuelle qui, malgré les propositions de la gauche et de quelques rares députés R.P.R., a refusé d'envisager l'instauration d'un impôt sur le capital ?

Comment réduire le chômage ?

Le premier chapitre du « projet républicain » s'intitule « Travailler » et commence ainsi : « Le travail est un droit : chaque français doit pouvoir disposer d'un emploi qui lui procure les moyens de vivre. C'est après la santé, le premier bien de l'homme ». Jusque-là, tout le monde peut être d'accord avec cette déclaration. Mais ensuite, on précise que cette aspiration fondamentale, légitime « ne doit pas laisser le champ libre à un certain nombre d'idées fausses et de fausses solutions ». Quelles sont ces idées fausses ? « Notre société est incapable de fournir du travail à un million de Français » : « FAUX », répliquent les rédacteurs du projet, « il y a un renouvellement constant des demandeurs d'emploi. La grande majorité retrouve un emploi dans les six mois ». Autre idée fausse : « Les entreprises n'embauchent pratiquement plus » : « FAUX », nous répond-on encore, « actuellement, des entreprises recrutent dans de nombreuses branches, il suffit d'ouvrir son journal à la page des petites annonces » !... (Heureusement car si plus personne n'embauchait, compte tenu de l'importance des licenciements, nous aurions dépassé les deux millions de chômeurs.)

C'est vraiment là une singulière façon de poser le problème de l'emploi. Malheureusement, le gouvernement, depuis quelques mois, et il en est de même dans les programmes, plutôt que de chercher les moyens de créer des emplois stables, ce qui, certes, n'est pas une tâche facile (4), cherche par divers moyens, à la fois à dégonfler les statistiques du chômage et à instituer entre la période de sortie du système scolaire et celle de l'entrée dans la vie active une sorte de « no-mans-land » qui n'est ni une véritable formation, ni la pratique d'un véritable emploi.

---

(2) Jean Peyrelevade, « L'économie de spéculation », Seuil, 1978, 308 p.
(3) Assemblée nationale, séance du 8 octobre 1975.
(4) Voir notre article : Retour au plein emploi, « A l'Ecoute du Monde », novembre 1977.

C'est le sens de la reconduction du « pacte national pour l'emploi » de 1977 prévoyant des stages pratiques en entreprises et des heures de formation, dispositions qui ont donné lieu déjà à de très nombreux abus dont on ne semble guère s'inquiéter en haut lieu.

Par ailleurs, le programme de Blois reconduit aussi l'exonération de cotisations sociales, à 50 % cette fois, pour les entreprises embauchant des « personnes supplémentaires » ceci étant valable pour 1978 et 1979. Mais, curieusement, alors que le pacte de 1977 parlait d'embauche de jeunes « de moins de 25 ans », le nouveau programme prévoit des jeunes de **18** à 26 ans. La scolarité obligatoire étant limitée à 16 ans, faut-il voir là une volonté d'encourager les jeunes (en les décourageant de chercher du travail), à demeurer à l'école de 16 à 18 ans, sans que rien n'ait été prévu pour leur donner une formation adaptée à leurs besoins ?

Refusant d'envisager la généralisation de la possibilité de prendre la retraite à 60 ans, le premier ministre se contente de souhaiter la prolongation du système de la pré-retraite mis en place par convention entre le C.N.P.F. et les syndicats en 1977. Il n'est pas question non plus d'une réduction globale de la durée du travail pour permettre la création de nouveaux emplois, ni de créer une cinquième équipe dans les usines à feux continus. Tout au plus est-il envisagé de réduire la durée légale à 38 heures pour les travaux pénibles (quels sont-ils ?), c'est-à-dire de payer, à partir de 38 heures, des heures supplémentaires aux salariés concernés par cette mesure.

Enfin, rien n'est envisagé pour les chômeurs qui, actuellement n'ont plus droit à aucune indemnisation et, sous le terme de mise en œuvre de « systèmes rendus plus incitatifs à la reprise de l'activité », ne faut-il pas comprendre la remise en cause de l'indemnisation à 90 % lors de licenciements pour motif économique ?

La participation des salariés

A les en croire, tous les partis de la majorité seraient favorables à la participation des salariés dans l'entreprise. Ecoutez plutôt :

• Pour **le R.P.R.** : « L'état d'esprit doit être modifié dans chaque entreprise pour que les salariés soient **associés à l'examen des problèmes** qui les touchent, en particulier au destin économique de l'entreprise, aux conditions concrètes de leur travail et à l'aménagement du cadre dans lequel s'accomplit celui-ci, au renforcement de leurs responsabilités individuelles ou collectives dans la production, à la définition de leurs tâches pour en accroitre l'intérêt intellectuel et humain. » Mais, attention, ceci ne saurait remettre en cause **l'autorité du chef** d'entreprise souvent « paralysé » par les « excès propres à la législation sociale »... « On voit mal, nous disent les rédacteurs, comment un chef d'entreprise pourrait prendre quelque initiative un peu audacieuse en embauchant des salariés qu'il lui sera ensuite impossible de licencier quoi qu'il arrive. »

• Le **parti républicain** consacre sa proposition n° 13 (est-ce un symbole) à la « participation des travailleurs à l'organisation de leurs ateliers ». Il ne s'agit pas pour lui de tomber dans « l'utopie de l'autogestion »... « Sauf dans les petites entreprises, où d'ailleurs ne se posent que rarement les problèmes de participation et de relations humaines, il n'est pas réaliste de prétendre soumettre à l'ensemble des salariés les décisions concernant le fonctionnement et le développement de l'entreprise. Lorsqu'on prétend le faire, on n'aboutit qu'à une fiction ou bien à la confiscation de la représentation des salariés par une minorité syndicale ou politique. En revanche, il se révèle possible d'associer effectivement les salariés au fonctionnement de leur unité de travail, à son organisation et à la détermination des conditions d'hygiène et de sécurité qui y règnent ». Mais cette association ne saurait se faire que **sous la responsabilité** du ou des cadres responsables du niveau hiérarchique supérieur, leur mission etant « d'assurer la libre expression de tous, tout en sauvegardant l'autorité de la maîtrise ». Là encore, respect de la hiérarchie et exclusion des syndicats sont les conditions d'une bonne participation des travailleurs qu'il faut, bien sûr, protéger contre les accidents du travail, mais en veillant à ce que l'Inspection « se conforme à l'objectivité la plus stricte et à la neutralité la plus scrupuleuse. Elle ne saurait être suspectée d'agir à des fins politiques ». (Décidément, les « rouges » s'infiltrent partout : dans l'Inspection du travail selon le P.R., dans la magistrature selon le R.P.R. !...)

• **Le C.D.S.** pour sa part propose de « mieux répartir les résultats et de mieux diffuser les responsabilités » au sein de l'entreprise. Selon lui, la « nouvelle entreprise... visera la coopération des partenaires à tous les niveaux afin d'associer les salariés à l'organisation de leur travail, à la détermination de la politique de l'entreprise et au contrôle de sa gestion ». Il propose dans chaque atelier ou service de plus de 50 salariés, un conseil de gestion : « la moitié de ces conseillers est désignée par le responsable et l'autre moitié par les travailleurs de cette section ». Dans les grandes entreprises, le C.D.S. réclame un conseil de surveillance paritaire un peu sur le modèle allemand, c'est-à-dire une sorte de cogestion. Quand on sait quel sort a réservé aux propositions du rapport Sudreau (5) l'actuelle majorité, dont le C.D.S. est une composante, on peut sans crainte de se tromper pronostiquer la mise aux oubliettes de ce type de propositions de cogestion dont aucun grand syndicat français ne veut.

On notera d'ailleurs que le programme de Blois est très discret sur toutes ces questions sauf en ce qui concerne la participation des cadres et que le patronat, dans sa grande majorité, est très hostile à tout ce qui peut apparaître comme une mise en question de son pouvoir et de celui de l'encadrement. Toutes les réalisations qu'il a montées en épingle lors des dernières « assises » ne remettent nullement en cause l'autorité hiérarchique, et F. Ceyrac soulignait à ce propos le **rôle nouveau de l'encadrement** : « Il est indispensable de restituer à la maîtrise la plénitude du pouvoir technique, mais surtout humain qu'exige sa fonction ».

Dans les divers programmes, on insiste sur la nécessité d'associer les cadres (dont on espère bien attirer les voix) à la décision de l'entreprise. Il convient en outre de ne pas les écraser sous la fiscalité et les cotisations sociales, d'où notamment l'insistance du P.R. sur le **maintien du plafonnement** des cotisations sociales.

Telles sont donc sur quelques points les orientations que proposent aux Français la majorité sortante. Comme l'exprimait fort justement G. Mathieu dans « Le Monde » en commentant le programme de Blois, il y a « plus de continuité que de changement » et en tous les cas les rares changements proposés ne sont nullement à la mesure de la gravité des problèmes posés aujourd'hui par la mutation de la société, mutation qui concerne non seulement la France, mais l'ensemble du monde capitaliste, et même les pays de l'Est.

Michel BRANCIARD.
23 janvier 1978.

(5) Voir notre article : Le rapport Sudreau « A l'Ecoute du Monde », novembre 1975.